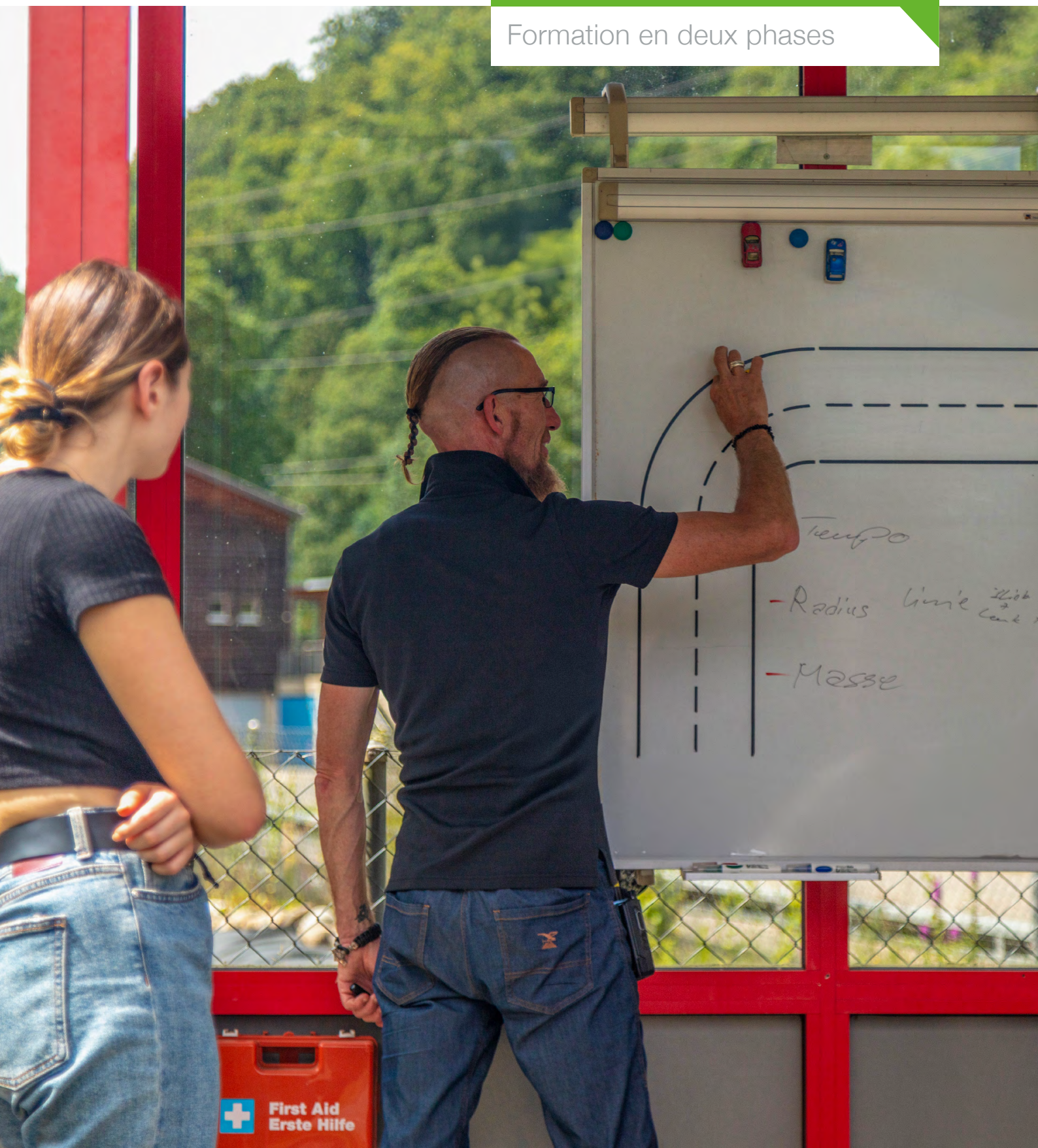


Rapport annuel 2024

Formation en deux phases



 First Aid
Erste Hilfe

Préambule

Après quelques années marquées par de fortes fluctuations, la formation en deux phases a continué à se stabiliser en 2024. Le nombre de nouveaux conducteurs ayant franchi le pas de l'examen de conduite et posé ainsi les bases de leur mobilité individuelle est de nouveau en augmentation: presque 2 % de plus que l'année précédente. Une preuve que les adaptations introduites par la loi, en particulier l'obligation de suivre le cours de formation complémentaire d'un jour dans les 12 mois suivant la réussite de l'examen de conduite, sont bien ancrées dans le système.

Au cours de l'année sous revue, 41 organisateurs de cours ont réalisé 7894 cours de formation complémentaire, qui ont nécessité l'intervention de 428 animatrices et animateurs. Les cours CFC permettent aux nouveaux conducteurs d'accroître leur compétence de conduite, une condition essentielle pour la sécurité routière.

La majorité des nouveaux conducteurs a suivi le cours de formation complémentaire obligatoire (cours CFC) dans les 12 mois suivant l'examen de conduite, comme l'impose le législateur. Presque 90 % des nouveaux conducteurs y ont participé dans ce délai. Au bout de trois ans, fin de la période probatoire, le taux de participation atteint même presque 100 %. Ce taux impressionnant montre que les prescriptions légales sont prises au sérieux et que la formation continue est mise en œuvre avec succès.

Bien que la participation aux cours CFC ait baissé de 6,75 % par rapport à l'année précédente, une tendance claire se dessine: à l'avenir, on peut s'attendre à ce que le nombre de nouveaux conducteurs suivant le cours CFC soit équivalent au nombre de permis de conduire délivrés. Cette évolution apparaît clairement depuis ces deux dernières années.

La révision des instructions de l'OFROU concernant la formation en deux phases est entrée en vigueur le 1^{er} mai 2024. En particulier, la formation des animateurs et la réintégration des animatrices et animateurs CFC ont été adaptées afin de renforcer les critères de qualité et d'offrir en même temps une plus grande flexibilité aux centres de formation.

Nouvelles conductrices et nouveaux conducteurs

En 2024, 77 156 permis de conduire à l'essai (cf. illustration 4) ont été délivrés, ce qui représente une augmentation de 1,9% par rapport à l'année précédente. Dans le même temps, 79 121 personnes ont participé à la formation complémentaire obligatoire, soit un recul de 6,75% par rapport à l'année 2023 (cf. illustration 1).

Au nombre des points positifs, la plupart des nouveaux conducteurs ont respecté les prescriptions légales et suivi le cours de formation complémentaire dans le délai de 12 mois suivant leur succès à l'examen de conduite (cf. illustration 3).

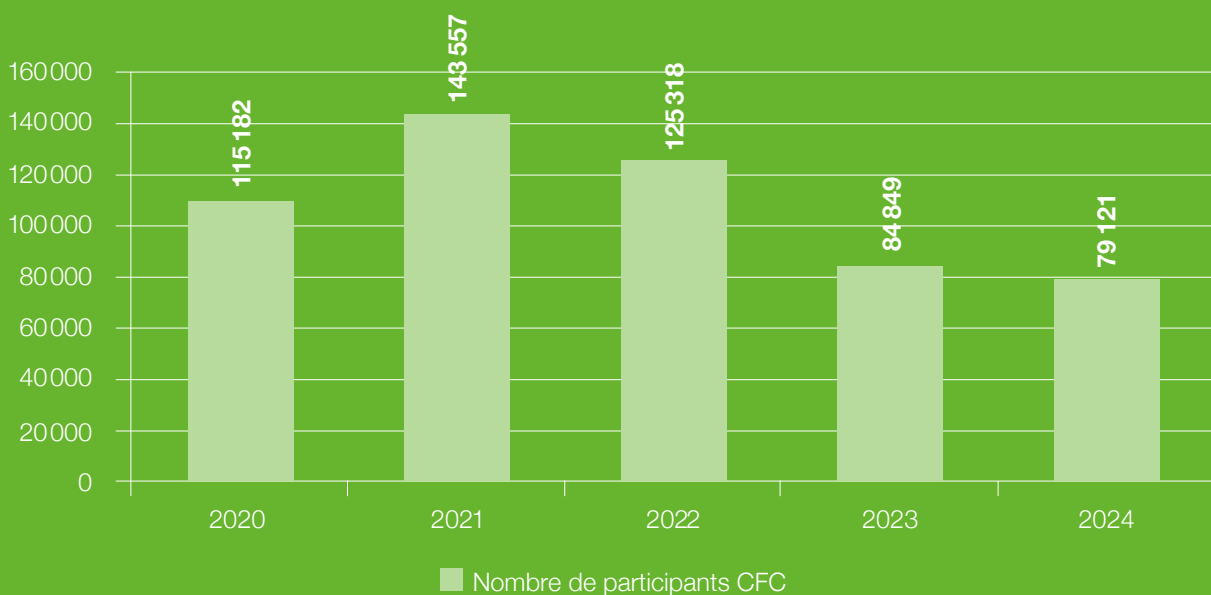


Illustration 1 : Participants confirmés à un cours CFC. (Source : SARI, état au 31.12.2024)

Au cours de l'année sous revue, le nombre de participants aux cours CFC par mois a oscillé entre 5537 et 7536. Le graphique suivant montre l'évolution détaillée:

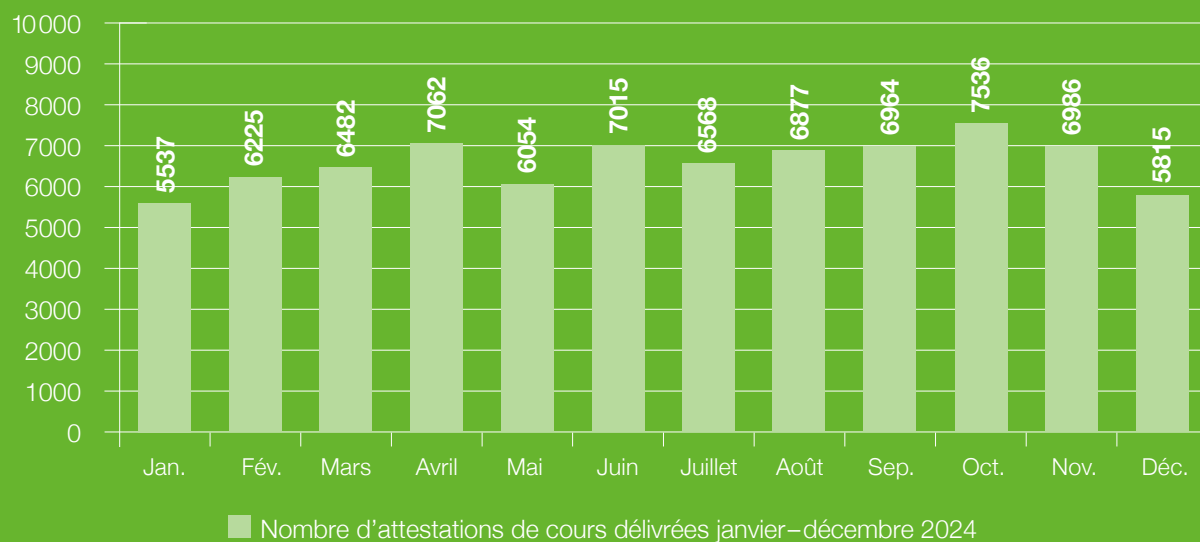


Illustration 2 : Nombre total de participants confirmés à un cours CFC en 2024 (Source : SARI, état au 31.12.2024)

La loi oblige tous les nouveaux conducteurs à suivre un cours de formation complémentaire dans les 12 mois suivant leur examen de conduite. Depuis la réduction à une journée de CFC, 88,96% ont respecté ce délai. 9,78% ont participé au cours dans les 24 mois et 1,25% au cours de la troisième année suivant leur examen de conduite. Seuls 0,01% n'ont pas suivi le cours CFC obligatoire dans les 36 mois (cf. illustration 3). L'âge moyen des participants était de 21,96 ans.

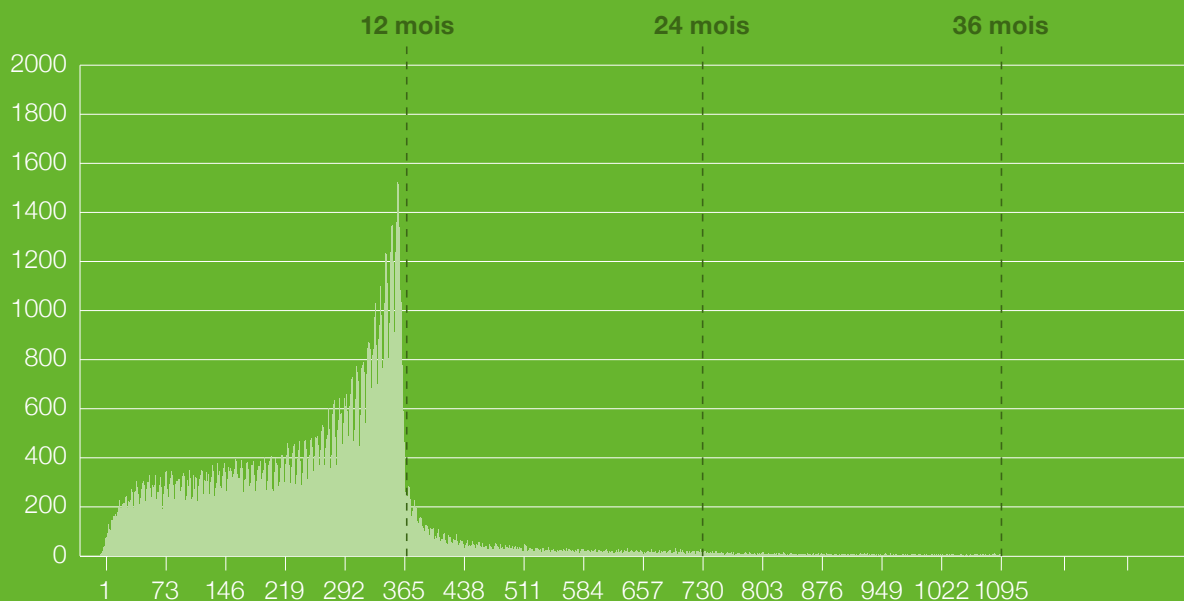


Illustration 3 : Laps de temps entre la délivrance du PCE et la participation au cours CFC depuis la réduction à un cours CFC 2022–2024 (Source : SARI, état au 31.12.2024)

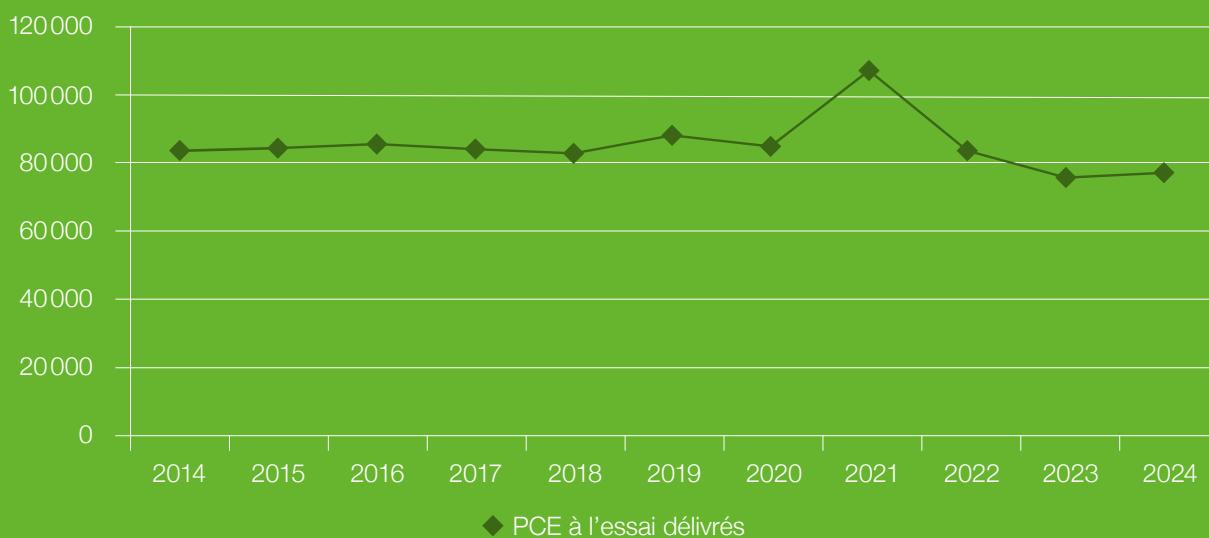


Illustration 4 : Permis de conduire à l'essai délivrés (Source : Statistique des permis de conduire, OFROU; état au 31.12.2024)

Mesures administratives

Durant l'année sous revue, 6100 prolongations de la période probatoire ont été ordonnées suite à des infractions aux prescriptions relatives à la circulation routière – un recul de 4,78% par rapport à l'année précédente (cf. illustration 5). La tranche d'âge de 20 à 24 ans était la plus concernée, principalement en raison d'excès de vitesse. Le nombre de retraits de permis a également reculé: en 2024, 1250 retraits de permis ont été effectués, soit une baisse réjouissante de 14,38% par rapport à l'année précédente. Là encore, ce sont les 20–24 ans qui sont les plus touchés, et comme pour les prolongations de période probatoire, c'est la vitesse qui est le plus souvent en cause (cf. illustration 6).

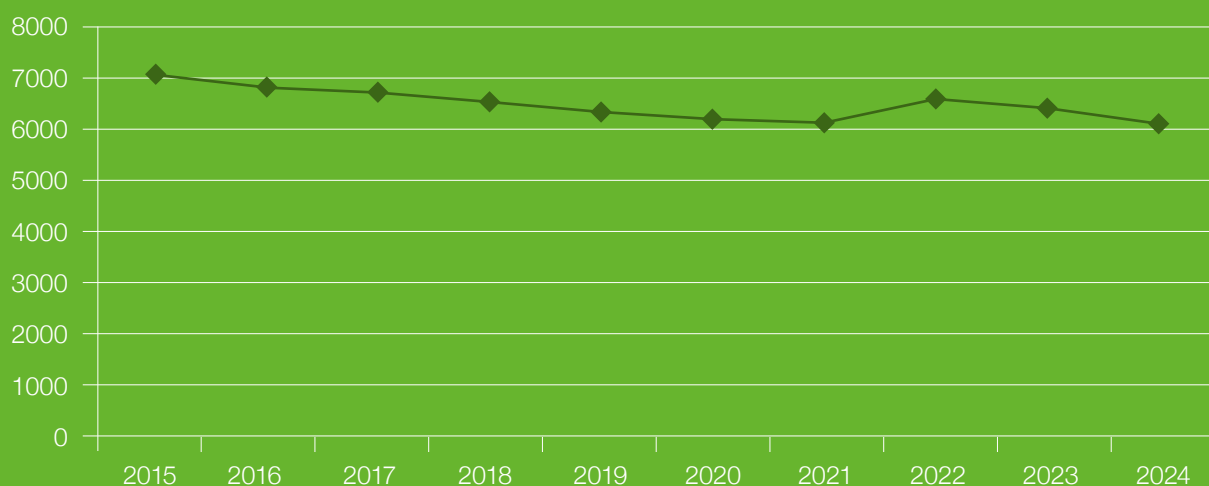


Illustration 5 : Le nombre de prolongations de permis a diminué par rapport à l'année précédente. (Source: Statistiques des mesures administratives visant les conducteurs de véhicules 2024, OFROU)

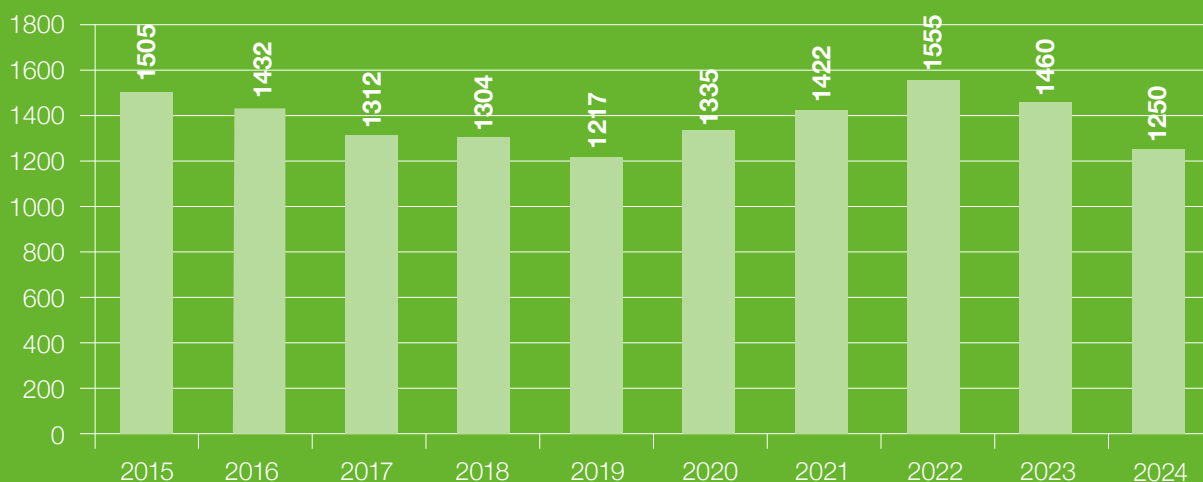


Illustration 6 : Le nombre des retraits du permis a baissé durant l'exercice. (Source: statistiques 2023 des mesures administratives visant les conducteurs de véhicules, OFROU)

Organisateurs de cours et animateurs

Comme mentionné dans le préambule, 41 organisateurs de cours ont dispensé 7894 cours de formation complémentaire au cours de l'année sous revue, ce qui correspond à un recul de 5,68% par rapport aux 8370 cours de l'année précédente. Parallèlement, le nombre d'animatrices et animateurs a diminué de 7,56%, passant de 463 à 428. Malgré cette baisse, la structure de cours est restée stable, et chaque animatrice et animateur a accompagné en moyenne 18 cours.

Assurance qualité

En 2024, 44 audits ont été réalisés dans le cadre de l'assurance qualité de la formation en deux phases. Dans 20 cas, les experts AQ ont relevé de petites insuffisances. 8 audits ont eu un résultat négatif en raison de manquements importants. Dans un cas, l'audit n'a pas pu être réalisé car le cours n'avait pas été correctement enregistré dans SARI.

Comme l'année précédente, certains objectifs du cours n'étaient parfois pas traités ou pas abordés, et donc pas atteints. En outre, les compétences d'animation insuffisantes de quelques animateurs ont entraîné un résultat d'audit négatif.

16 audits se sont déroulés de manière positive et conformément aux directives.

En outre, les experts ont supervisé quatre examens de modérateurs, au cours desquels des lacunes mineures dans le déroulement ont été constatées de manière isolée.

Journée d'information « Formation continue obligatoire »

La journée d'information annuelle sur la formation continue obligatoire a eu lieu le 17 septembre 2024 au Kursaal à Berne. Elle s'est imposée comme un rendez-vous incontournable du secteur et remporte un franc succès, ce qui se reflète dans le nombre de places disponibles rapidement épuisé. 151 personnes y ont participé en 2024, dont un tiers s'y rendaient pour la première fois.

L'objectif principal était d'informer les participants des dernières nouveautés, de présenter les interlocuteurs importants, de favoriser les échanges et d'offrir une plateforme de discussion. L'accent a été mis sur les chiffres-clé de tous les domaines de la formation continue obligatoire ainsi que sur les perspectives des projets en cours et à venir.

La manifestation a été marquée par des discussions animées et des contributions inspirantes. L'évaluation réalisée montre que les participants ont considéré les exposés comme informatifs et particulièrement pertinents pour le secteur. La journée d'information est devenue un point fort de l'agenda de l'asa et de la formation continue obligatoire, un événement à ne pas manquer!

asa – mars 2025